

RAPPORT DE SYNTHÈSE

« Mission d'analyse de l'errance
urbaine et de l'urgence sociale
sur le territoire du Grand Nancy »

Le monde de la rue à Nancy : de l'errance chronique à la stabilisation ?

Thibaut BESOZZI

Docteur en sociologie,
Université de Lorraine, 2L2S

Sous la responsabilité scientifique de Hervé MARCHAL,
Professeur de sociologie, Université de Bourgogne, CGC.

Table des matières

4	REMARQUES PRÉLIMINAIRES
5	PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTUDE
6	PROBLÉMATISATION ET AXES DE RÉFLEXION
9	MÉTHODOLOGIE ET MODALITÉS
	DE RÉALISATION DE LA RECHERCHE
9	1. Une méthode par immersion ethnographique
10	2. Une revue de littérature scientifique quasi-exhaustive
11	3. Un regard statistique sur la fréquentation de l'Accueil de jour
11	4. La coproduction du savoir : Comités de Pilotage et regards des professionnels
12	RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE ET SYNTHÈSE DU RAPPORT
12	1. L'Accueil de jour à la loupe statistique
12	L'enracinement de la grande précarité
13	Stagnation du nombre de Français et variations de la provenance des étrangers
13	Augmentation de l'âge moyen et dépendance accrue avec l'avancée en âge
13	Les femmes : une population minoritaire et moins chronique que les hommes
14	2. Le monde de la rue : hétérogénéité, structurations et rationalités
14	Une typologie des « membres » du monde de la rue
14	Des parcours évolutifs au fil de la carrière de survie
15	Une forte interconnaissance et des relations instables
16	Un monde structuré autour de valeurs et ordonné hiérarchiquement
16	Une vie quotidienne structurée sur le plan spatio-temporel
17	Une rationalité inhérente à la survie
18	Conclusion : le monde de la rue comme cage et comme cocon
18	3. Des individus en tensions identitaires
18	Une socialisation précocement marquée par les difficultés sociales
19	Des rapports de domination et de stigmatisation qui se reproduisent au quotidien
20	Auto-dénigrement et auto-valorisation : les deux faces subjectives de la construction identitaire
20	La nécessité de résister à la domination et aux stigmates
21	Conclusion : l'inadaptation des sans-abri chroniques aux dispositifs et réciproquement
22	4. Efficacité et limites des dispositifs d'urgence sociale
22	Densité et complémentarité de l'offre d'assistance
22	L'engorgement des dispositifs d'urgence sociale
23	Une sélection silencieuse des « bons » et des « mauvais » cas
24	Des critiques portées aux structures d'aide
25	Mise en retrait et incompréhension des logiques d'assistance

25	« Créer du lien » : une nécessité autant qu'une difficulté
26	La colonisation des logiques de la réinsertion dans le champ de l'urgence sociale
26	L'insertion par l'hébergement social : un parcours du combattant
28	PERSPECTIVES ET LIMITES DE L'ÉTUDE
28	SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS
29	1. Recommandations transversales pour une stratégie de gestion de l'urgence sociale : le Plan MASS
30	MÉDIATION : « Apprivoiser puis assurer des suivis individuels qualitatifs et personnalisés »
31	ACCESSIBILITÉ : « Rendre les dispositifs les plus attractifs possibles (et les moins exclusifs possibles) »
32	SPÉCIALISATION : « Décloisonner les secteurs sanitaires, médicaux, sociaux et carcéraux », « Cibler des problématiques spécifiques »
33	STABILISATION : « Stabiliser au lieu (ou avant) de réinsérer »
35	2. Préconisation pour la mise en place d'un dispositif de type « village d'insertion »
36	3. Préconisation pour la réflexion autour d'un dispositif « carcéral-éducatif »
37	4. Préconisations pour la mise en place d'un accompagnement de type « Logement d'abord »
39	BIBLIOGRAPHIE

Remarques préliminaires

L'étude « Errance urbaine et urgence sociale sur le territoire du Grand Nancy » a été menée de manière indépendante par Thibaut Besozzi¹ et supervisée par Hervé Marchal². Elle s'est déroulée de septembre 2017 à avril 2019 à partir d'une commande de l'association ARS cofinancée par la DDCS de Meurthe et Moselle, l'association ARS, le CCAS de Nancy et la Métropole du Grand Nancy. Les analyses, conclusions et recommandations contenues dans ce rapport engagent l'unique responsabilité de leurs auteurs.

Le présent rapport est une synthèse du rapport approfondi rendu parallèlement aux commanditaires. Il se contente de dégager les principaux résultats de l'étude et les recommandations qui en sont issues. Des renvois au rapport approfondi sont systématiquement indiqués lorsqu'ils nous ont semblé nécessaires. Dans la même optique, de nombreuses références bibliographiques sont citées ici : elles servent à la fois de renvois au lecteur pour approfondir sa connaissance du sujet et de sollicitations de la communauté scientifique pour cadrer et asseoir nos résultats.

1 Docteur en sociologie, Université de Lorraine, Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales.

2 Professeur des Universités, Université de Bourgogne, Centre George Chevrier.

Principaux objectifs de l'étude

L'étude avait pour objectif de produire un *diagnostic sociologique qualitatif* de l'errance urbaine et de l'urgence sociale sur le territoire du Grand Nancy. À partir d'une enquête par immersion ethnographique, l'enjeu était de mieux comprendre les publics en situation d'urgence sociale – leur vie quotidienne, leurs problématiques personnelles et collectives, leur connaissance et leurs usages des dispositifs d'urgence ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés dans le cadre d'un éventuel parcours d'insertion.

C'est pourquoi l'étude s'est essentiellement focalisée sur les publics qui posent le plus de difficultés à l'action sociale et aux travailleurs sociaux – notamment du fait de leur invisibilité ou de leur défiance envers les dispositifs –, ceux que nous appelons « Chroniques » et « Non-recourants ». C'est-à-dire d'une part les personnes qui sont *chroniquement* ou *durablement* en situation d'urgence sociale et dont le parcours est marqué par des allers-retours entre la rue et les institutions sociales, médicales et carcérales ; et d'autre part celles qui sont « invisibles » dans la mesure où elles ne sollicitent *pas* les services d'urgence et de réinsertion (Gardella, Arnaud, 2018). Précisons que « Chroniques » et « Non-recourants » ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. C'est en partie en ce sens que nous distinguons les « Sans-domicile » et les « Sans-abri » : les premiers ne sont pas nécessairement sans abri puisqu'il s'agit de personnes prises en charge par l'hébergement social tandis que les seconds, sur lesquels nous nous concentrons, relèvent plus nettement de l'urgence sociale dans la mesure où ils sont chroniquement, par intermittence ou durablement sans abri.

S'appuyant sur ce diagnostic qualitatif, l'étude entendait dégager des *préconisations opérationnelles* visant à améliorer la prise en charge des personnes dites « en errance », et plus particulièrement de celles qui échappent aujourd'hui, peu ou prou, à l'action sociale. Compte tenu de la méthodologie d'immersion ethnographique et de la portée des résultats, ces préconisations se projettent essentiellement au niveau *local* du réseau d'assistance à Nancy, bien qu'elles soient potentiellement applicables dans d'autres contextes où se retrouvent les problématiques identifiées.

Pour résumer, l'étude s'applique à observer, décrire et analyser les *modalités concrètes* d'existence des Sans-domicile, localisées dans le temps et dans l'espace. À partir de là, il s'agit de faire émerger des *constats généraux*, sur le plan théorique, avant de s'appuyer sur ces constats pour dégager des *préconisations* adaptées à la situation locale. Ce rapport de synthèse s'appuie certes sur les modalités concrètes d'existence observées mais il se concentre surtout sur la présentation des constats généraux et des préconisations.

Modalités concrètes → **Constats généraux** → **Préconisations**

Problématisation et axes de réflexion

La recherche part du constat des difficultés rencontrées dans l'accompagnement de certains publics de la part des professionnels, notamment de nouveaux publics jeunes et dits « nomades » (Chobeaux, 1996 ; 2011). L'augmentation ressentie des difficultés d'accompagnement liées à la polytoxicomanie, à la délinquance, à la violence et au refus d'assistance nous a invité à nous focaliser progressivement sur ceux que nous nommons les « Chroniques » et les « Non-recourants ». L'étude se construit à partir de la question de départ suivante : « *Pourquoi l'offre d'assistance ne fonctionne pas pour ces publics ?* » « Ne pas fonctionner » signifie que les personnes ne recourent pas aux services d'assistance ou bien qu'elles y recourent mais demeurent chroniquement ou continuellement dans la rue, c'est-à-dire qu'elles sollicitent l'urgence sociale sans vouloir (ou pouvoir?) s'inscrire dans un accompagnement vers l'hébergement ou le travail. Face à cette question, la recherche pose six hypothèses générales que ce rapport se propose de discuter :

- **L'offre d'accompagnement n'est pas attractive ?**
- **L'offre d'accompagnement est mal adaptée ?**
- **L'offre d'accompagnement n'existe pas ?**
- **Les individus ne veulent pas de cette offre d'accompagnement ?**
- **Les individus sont mal adaptés à cette offre d'accompagnement ?**
- **Les individus n'ont pas connaissance de l'offre d'accompagnement ?**

L'enjeu de la présente étude n'est pas de répondre à ces hypothèses par « oui » ou « non », mais bien plutôt de mesurer la véracité de chacune d'elles et de préciser en quoi, pour qui et comment existent des inadaptations.

Pour répondre à ces objectifs généraux, nous avons défini 3 axes de recherche qui viennent aiguïser les objectifs de l'étude : un premier axe se focalise sur les *pratiques quotidiennes* des Sans-abris, un deuxième axe se concentre sur la *dimension identitaire* des personnes rencontrées tandis qu'un troisième prête attention aux *dispositifs d'urgence sociale*.

AXE 1: Le premier axe de travail privilégie *l'analyse de la vie quotidienne et collective* des personnes concernées par l'étude. C'est-à-dire que nous observons leurs rapports à l'espace urbain, leurs rapports au temps, leurs activités, leurs sociabilités, leurs interactions avec de multiples personnes différentes, leurs moyens de subsistance, leurs rapports à la santé et au corps... attendu que c'est à ce niveau pragmatique que se donnent à voir les conditions concrètes d'existence des personnes étudiées (Gaboriau, 1993 ; Guillou, 1998 ; Lanzarini, 2000 ; Zeneidi-Henry, 2002 ; Pichon, 2010). Plus proche des parcours individuels, nous identifions aussi des évolutions typiques de la carrière de survie et les leviers ou obstacles qui jalonnent cette carrière, faisant passer les individus d'un type à un autre de Sans-domicile (Pichon, Torche, 2011, Pimor, 2014 ; Colombo, 2015 ; Bruneteaux, 2016). Nous posons ici les questions suivantes : Comment vivent les personnes de la rue au quotidien ? Comment se compose, s'organise et se structure le monde de la rue ? Quelles formes de rationalité peut-on observer chez les Sans-domicile et Sans-abri ? Ou encore comment les individus s'inscrivent individuellement dans le monde de la rue, au quotidien et à travers le temps ?

AXE 2: Le deuxième axe de recherche se situe au niveau des *processus identitaires vécus* par les personnes dites « en errance ». On cherche à comprendre leurs « supports de sens » (Marchal, 2012), ce qu'elles valorisent, ce qu'elles dévalorisent, comment elles se perçoivent relativement au passé, au présent et à l'avenir, l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, leurs rapports aux normes dominantes et aux services d'assistance, ainsi que leurs fragilités (ou pathologies) mentales... étant donné que c'est à ce niveau identitaire, psychologique et symbolique que se comprennent les logiques de recours, non recours ou recours partiel aux dispositifs d'assistance (Lanzarini, 2000 ; Declerck, 2001 ; Parazelli, 2002 ; Pichon, 2010 ; Girola, 2011 ; 2014 ; Saporiti, 2015). Nous posons ici les questions suivantes : Que se passe-t-il dans la tête des personnes de la rue ? Comment résistent-elles aux rapports de domination et de stigmatisation qu'elles subissent quotidiennement ? Comment arrivent-elles à maintenir, malgré tout, une image positive d'elles-mêmes et des projets à venir ? Ou autrement dit, quels sont les effets identitaires traversant la carrière de survie ?

AXE 3: Enfin, le troisième axe de l'étude se focalise sur les *dispositifs d'assistance et les pratiques des intervenants* (travailleurs sociaux, personnels médicaux, surveillants de nuit, bénévoles, etc.). Y sont observés et analysés les logiques institutionnelles des dispositifs d'urgence sociale ainsi que les modes de fonctionnement internes aux dispositifs et propres aux intervenants qui y agissent (Breviglieri, 2005; Roy, Hurtubise, 2007; Céfaï, Gardella, 2011; Damon, 2012; Grand, 2016; Gardella, 2016; 2017). Nous posons alors les questions qui suivent : Comment fonctionnent les dispositifs d'urgence sociale ? Dans quelle mesure sont-ils (in)efficaces, pourquoi et pour quels types de publics ? Quelles postures professionnelles sont déployées par les travailleurs sociaux ? Et quels principes d'accompagnement avancent-ils en priorité ?

D'autres perspectives – parfois plus transversales – sont également explorées dans le champ de la recherche universitaire bien que nous ne les mobilisons pas directement dans cette étude. Sont notamment questionnées la constitution progressive du problème social des Sans-abri en *problème public* pris à bras le corps par la puissance publique (Pichon, Girola, Jouve, 2016), la *citoyenneté* des Sans-domicile (Ballet, 2005) ou encore l'évolution juridique et législative des *politiques sociales* (Rullac, 2008; Damon, 2017).

Dans l'optique qualitative privilégiée par cette étude, c'est au croisement des trois axes de recherche présentés ci-dessus que nous cherchons à comprendre les personnes les plus précarisées, c'est-à-dire à « se mettre à leur place » pour saisir leurs attentes et leurs besoins (quotidiens et identitaires) en termes d'accompagnement. Les enjeux d'organisation collective, de construction identitaire et de relation assistancielle sont appréhendés à partir d'une optique microsociologique et interactionniste empruntant à ces paradigmes les concepts de *monde social* (Céfaï, 2015), de *carrière* (Hughes, 1996, Pichon, 2010) et de *self* (Mead, 1934 ; Goffman, 1973 ; 1975). Ainsi peuvent être évalués les modes actuels d'intervention et leur adaptation aux publics ciblés afin de mesurer la véracité de chaque hypothèse proposée en amont. De cette compréhension des publics et de cette évaluation des modes d'intervention émergent des préconisations visant à améliorer les types de prise en charge.

Méthodologie et modalités de réalisation de la recherche

1. Une méthode par immersion ethnographique

Pour mener à bien ce projet de recherche, nous avons mis en place une méthodologie originale et indispensable pour saisir les réalités que nous souhaitions comprendre : *l'immersion ethnographique* (Mauss, 1947 ; Céfaï, 2010 ; Leroux, Neveux, 2017). En nous inspirant de la tradition sociologique de l'École de Chicago (Chapoulie, 2001 ; Anderson, 2011), nous avons passé environ huit mois au contact direct et régulier des Sans-domicile et Sans-abri dans le monde de la rue. Cela représente plus de 300 heures passées avec eux, d'abord dans les espaces publics de la ville (à la manche, sur des places, dans le hall de la gare, durant les moments de sociabilité et d'alcoolisation, etc.), mais aussi dans les services sociaux (Accueil de jour, Repas du soir, CAARUD, Hébergement 115, Foyer Lemire, Grand Sauvoy, Soupe pour les Sans-abri, etc.) et dans les lieux de vie nocturne (parkings souterrains, squats, chambres de foyer, espaces publics...).

En nous présentant comme écrivain (puis comme sociologue), nous nous sommes progressivement intégré au réseau d'interconnaissance du monde de la rue en faisant nos preuves : il fallait gagner la confiance des Zonards et autres Sans-domicile. Cela s'est effectué en partageant les discussions, les activités, le temps des personnes rencontrées ainsi que les codes de la rue ; en désamorçant les craintes tout en essayant de développer des rapports symétriques basés sur l'égalité et la reconnaissance réciproque. L'absence totale de jugements moraux et l'adaptation aux uns et aux autres étaient indispensables à notre intégration immersive. Il fallut aussi se montrer « de leur côté » et rendre des services à l'occasion : en offrant du tabac, une boisson, un briquet, une multiprise électrique... ou encore en transportant des affaires d'une personne à l'autre (un ticket restaurant, une plaquette de Subutex®, un sac de vêtements, etc.). C'est ainsi que nous avons pu développer des liens familiers, si ce n'est amicaux, avec les personnes rencontrées, et améliorer notre compréhension de leur vie quotidienne et de leur subjectivité. De la sorte, nous avons finalement rencontré presque 200 personnes, nous avons pu en suivre de près une cinquantaine et produire un journal de bord (compilation de notes et d'interprétations) de plus de 200 pages¹. Sur ce point, nous nous inspirons fortement des publications d'ordre méthodologique de Patrick Bruneteaux (1998 ; 2018) et de Daniel Bizeul (1998 ; 2007).

L'enjeu principal de la méthode d'immersion ethnographique consiste à comprendre une réalité sociale de *l'intérieur*, à accéder à l'envers du décor, c'est-à-dire aux pratiques et aux discours qui sont habituellement cachés ou qui ne s'expri-

¹ Ces données de terrain sont plus directement mobilisées dans le rapport approfondi.

ment qu'en privé, entre membres du monde de la rue ou dans des moments d'intimité. C'est comme cela que nous essayons de dépasser l'analyse fondée sur des données déclaratives (lors d'entretiens ou de questionnaires) en fondant plutôt notre compréhension sur l'articulation entre les actes (observables en situation), les *propos* (tenus en situation) et les *récits* (recueillis lors d'entretiens plus formels). La réflexivité du chercheur s'impose également pour analyser les effets de la relation *ethnographique* qui le lie aux enquêtés et qui est en elle-même un élément d'analyse. C'est en recoupant ces quatre ordres de données (actes, propos, récits et relations d'enquête) qu'on peut atteindre une compréhension des individus qui se détache des « discours-écrans » et des stratégies de présentation de soi que nous avons identifiés par ailleurs. C'est également par cette méthode qu'on peut observer l'épaisseur existentielle des individus ; une épaisseur qui se déploie au quotidien à travers les multiples rôles qu'ils sont amenés à jouer et leurs multiples activités.

L'immersion ethnographique contient cependant deux limites qu'il a fallu dépasser. D'une part, elle se focalise sur le moment présent et sur l'espace observable : elle est donc moins pertinente pour observer et analyser ce qui se passe en dehors des espaces fréquentés et dans le passé des individus rencontrés. Sur ce point, les entretiens et discussions ont notamment permis d'en savoir plus sur le parcours biographique des individus et sur leurs activités en dehors de l'espace du centre-ville. Des enquêtes et rapports statistiques nous permettent également de déduire les parcours biographiques des personnes que nous avons rencontrées (Paugam, Cléménçon, 2002 ; Yaouancq, Duée, 2014 ; Gardella, Arnaud, 2018). D'autre part, en partant ainsi de la rue, il était moins possible d'observer les dispositifs et les travailleurs sociaux au quotidien et donc d'accéder à une connaissance détaillée des processus d'accompagnement des publics. Nous l'avons fait néanmoins à travers les entretiens avec les professionnels, nos participations à des réunions professionnelles et nos passages en immersion dans les dispositifs. Sur ce point encore, les apports de la littérature scientifique limitent le biais. C'était toutefois un parti-pris, assumé au lancement de l'étude, qui nécessiterait une recherche complémentaire en immersion du côté des professionnels.

2. Une revue de littérature scientifique quasi-exhaustive

Afin de ne pas nous en tenir aux données qualitatives recueillies à travers l'immersion ethnographique, nous avons, pendant 2 ans, parcourus en détail la littérature scientifique (surtout dans le champ des sciences humaines et sociales) produite sur la « question SDF » depuis la fin des années 1980 (Choppin, Gardella, 2013). Cet ensemble de connaissances nous aide à comparer la réalité locale et actuelle sur le territoire nancéien à d'autres situations, passées, localisées dans d'autres villes ou abordées à partir d'autres méthodologies. De nombreuses données et interprétations proposées ici concordent avec ces autres travaux de recherche, comme précisé en introduction du rapport approfondi. Cette revue de

littérature nous a notamment permis de constater l'originalité de la méthodologie par immersion ethnographique, très peu expérimentée par d'autres chercheurs, tout en apportant des éléments analytiques complémentaires.

3. Un regard statistique sur la fréquentation de l'Accueil de jour

Par ailleurs, si l'on sait qu'il est particulièrement difficile de quantifier précisément le nombre de Sans-domicile et de Sans-abri à un niveau national, notamment de fait de leur invisibilité, de la fluctuation de leur situation et du flou qui caractérise les définitions employées (Wright, Rubin, 1998; Marpsat, Firdion, 2000), il semble néanmoins possible de le faire à un niveau local (Brodiez-Dolino, 2018). En effet, à partir des archives du « 32 d'la rue » (l'Accueil de jour) où sont répertoriées les personnes qui y sont passées depuis 2005, nous avons pu effectuer des analyses statistiques permettant d'avoir un regard plus global, quantitatif et évolutif, à propos de la fréquentation de l'Accueil de jour. Il a d'abord fallu « nettoyer » ces données dans la mesure où elles ont été compilées par les travailleurs sociaux eux-mêmes, à l'entrée du dispositif, non sans doublons et erreurs. Cela offre notamment la possibilité de connaître l'utilisation passée de l'Accueil de jour par les individus rencontrés durant l'immersion et de mesurer l'importance de leur recours à ce dispositif. Mais cela permet surtout de calculer le taux de personnes qui sont chroniquement en situation d'urgence sociale et sollicitent le dispositif depuis (ou pendant) plusieurs années. Plus généralement, le regard statistique apporte un cadrage quantitatif local pour distinguer les différentes classes d'âge, les nationalités et le genre des usagers.

4. La coproduction du savoir: Comités de Pilotage et regards des professionnels

Enfin, il faut souligner le dynamisme du partenariat développé avec les acteurs politiques et professionnels réunis lors des Comités de Pilotage (« COPIL ») qui se sont tenus tous les deux ou trois mois, tout au long de l'étude. Au total, huit COPILs ont eu lieu, permettant aux partenaires de participer à la production de la connaissance et d'orienter la recherche sur des thématiques privilégiées. Ce fût, à chaque occasion, le moment de présenter l'état d'avancement de la recherche et d'enrichir la réflexion à partir des regards croisés des différents acteurs institutionnels réunis autour de la table.

Dans la même optique, des entretiens ont été menés avec les travailleurs sociaux agissant dans le champ de l'urgence sociale afin, d'une part, de bénéficier de l'expertise professionnelle des acteurs « de terrain », et d'autre part, d'identifier les motifs et ressorts individuels de leur action professionnelle. Nous avons également participé à plusieurs réunions (réunion de lancement du plan hivernal, réunion d'orientation SIAO, réunion de bilan hivernal, etc.) qui nous ont permis de

porter notre regard sur les objectifs et les modalités d'organisation, de décision et de concertation des professionnels. Ce regard des et sur les professionnels vient contrebalancer le point de vue adopté de et sur la rue par les Sans-abri eux-mêmes à travers l'immersion ethnographique.

Résumé de l'étude et synthèse du rapport

1. L'Accueil de jour à la loupe statistique

L'analyse statistique de la fréquentation du dispositif d'Accueil de jour apporte un cadrage d'une importance non négligeable pour diagnostiquer la situation locale en matière d'urgence sociale. Plusieurs éléments ressortent de cette analyse fondée sur les archives de la fréquentation du « 32 d'la rue » depuis 2005. On y répertorie notamment 6680 personnes ayant très majoritairement renseigné leur sexe, leur âge, leur nationalité, et pour lesquelles est compté le nombre de passages dans le dispositif (par mois et par années)¹. Il convient de signaler que nous ne pouvons mesurer le nombre de « Non-recourants » dans la mesure où ils n'apparaissent précisément *pas* dans ces statistiques.

L'enracinement de la grande précarité

Le principal constat à faire avec une approche longitudinale est que *la grande précarité s'enracine* au fur et à mesure des années : l'utilisation de plus en plus massive et régulière de l'Accueil de jour révèle cet enracinement. C'est-à-dire que les usagers du dispositif sont de plus en plus nombreux à s'y rendre régulièrement et durablement. En effet, les personnes qui viennent à l'Accueil de jour plus de 20 fois dans l'année ont nettement tendance à augmenter au fil des années. Cette part représente 20,7 % des usagers en 2017, contre 12,7 % en 2012 et 14,9 % en 2008. Cela signifie aussi que le dispositif remplit une fonction d'autant plus indispensable que les personnes le sollicitent plus fréquemment. L'objectif de stabilisation préconisé prend acte de ce constat.

Cela dit, tout au long de ces années (de 2005 à 2017) on observe que *la chronicité et la durabilité du recours à l'urgence sociale restent très minoritaires* (seuls 7,7 % des usagers apparaissent au cours de 4 années ou plus, et 13,1 % apparaissent 3 années ou plus). Parallèlement, une grande majorité des usagers (72,2%) ne sont passés à l'Accueil de jour qu'une seule année et parmi eux, presque la moitié n'y sont venus qu'une fois ou deux (35 % de l'effectif total). De ce point de vue, l'urgence sociale *répond majoritairement d'un*

¹ Pour l'ensemble des données et tableaux synthétiques, se référer au rapport approfondi.

besoin ponctuel. Ce que confirme le constat selon lequel les personnes qui sont venues au « 32 d'la rue » plus de 3 fois y sont souvent passées pendant seulement 2 mois, 3 mois ou 4 mois (49,2 % des personnes venues plus de 3 fois).

Si bien que les « Chroniques » sont une minorité, mais une *minorité pré-occupante* car dépendante de l'Accueil de jour, et ce, continuellement ou par intermittence pendant plusieurs années. À cette minorité de « Chroniques » il faut ajouter une frange de personnes, également très minoritaire au regard de l'immersion ethnographique, qui sont des « Non-recourants » et n'apparaissent donc pas dans ces statistiques. C'est notamment cette minorité qu'on cherche à atteindre à travers les recommandations présentées à la fin de ce document.

Stagnation du nombre de Français et variations de la provenance des étrangers

On peut également remarquer *la stagnation relative de la part des Français* parmi les usagers de l'Accueil de jour (chaque année légèrement au dessus de 50 %). Tandis que *la provenance des usagers étrangers se modifie* au fil des années : les usagers étrangers en provenance d'Europe de l'Est diminuent tendanciellement depuis 2011 au profit des usagers provenant d'Afrique (Sub-saharienne ou Maghreb). Cela fait échos aux transformations récentes des mouvements migratoires à l'échelle internationale..

Augmentation de l'âge moyen et dépendance accrue avec l'avancée en âge

On retiendra également que *l'âge moyen des usagers tend à augmenter* (passant de 32,8 ans en 2005 à 35,7 ans en 2017), ce qui va contre l'intuition initiale d'un rajeunissement des usagers de l'urgence sociale. Cela dit, les jeunes de 18 à 24 ans restent la tranche d'âge la plus représentée dans l'effectif total. Les 18 à 29 ans sont quasi-systématiquement les plus représentés dans les effectifs de passages annuels. Au niveau des différenciations liées à l'âge, on repère aussi le fait que *l'avancée en âge détermine l'usage régulier et fréquent* de l'Accueil de jour puisque les individus qui s'y rendent une ou deux fois par an ont 33,7 ans en moyenne contre 42,5 ans pour ceux qui s'y rendent plus de 100 fois par an. L'avancée en âge favorise donc l'utilisation du dispositif d'urgence, ce qui corrobore nos observations qualitatives sur les dynamiques de socialisation dans le monde de la rue (Rothé, 2017).

Les femmes : une population minoritaire et moins chronique que les hommes

Enfin, il apparaît que *les femmes sont minoritaires* parmi les usagers du dispositif, et même en *baisse tendancielle*. En effet, leur part oscille entre 20 %

(en 2009) et 13 % des usagers (en 2017). On peut d'ailleurs ajouter que si on se focalise sur les usagers réguliers et chroniques (plusieurs années de présence et de nombreux passages par année), la part des femmes diminue encore : 89,4 % des femmes qui ont fréquenté l'Accueil de jour depuis 2005 s'y sont rendues moins de 20 fois par an, et seulement 3,5 % d'entre elles s'y sont rendues plus de 50 fois (contre respectivement 79,3 % et 8,4 % de l'effectif total, comprenant hommes et femmes). Elles sont également moins nombreuses (proportionnellement) que les hommes à solliciter le dispositif pendant plusieurs années. Cela signifie que *les femmes sont moins sujettes à la chronicité et la permanence du recours à l'Accueil de jour* : c'est notamment la solidarité familiale et la prise en charge prioritaire dont elles bénéficient (en tant qu'elles sont plus vulnérables dans le monde de la rue et/ou lorsqu'elles sont accompagnées d'un ou plusieurs enfants) qui expliquent leur meilleure protection face au risque d'être chroniquement en situation d'urgence sociale (Maurin, 2017).

2. Le monde de la rue: hétérogénéité, structurations et rationalités

Une typologie des « membres » du monde de la rue

Pour rendre compte de l'organisation sociale interne du monde de la rue, nous avons d'abord construit *une typologie* qui permet de distinguer une douzaine de types de personnes très précaires présentes quotidiennement dans l'espace public urbain. En utilisant et croisant les critères de l'âge, du sexe, de la nationalité, de la mobilité, de l'ancienneté à la rue, de la position dans le réseau d'interconnaissance, des pratiques délinquantes, des pratiques toxicologiques, de la santé mentale et du type de recours à l'assistance, nous arrivons à différencier : les « Ponctuels », les « Jeunes errants », les « Zonards-Logés », les « Zonards-Toxicomanes », les « Zonards-Lascars¹ », les « Routards », les « (SDF)-Clochards », les « Immigrés du Maghreb », les « Immigrés d'Europe de l'Est », les « Roms », les « Psy » et les « Exilés ». On se référera au rapport approfondi pour plus de détails sur chacune de ces catégories et notamment au « Schéma typologique du monde de la rue ». Retenons simplement ici que nos analyses et recommandations s'appliquent particulièrement aux types Zonards, Routards, Clochards et Jeunes errants.

Des parcours évolutifs au fil de la carrière de survie

À partir d'une *approche dynamique de cette typologie*, nous avons identifié les parcours typiques qui font évoluer les individus d'une catégorie à l'autre au fur et à mesure de l'avancement de leur carrière de survie, ou autrement

1 Comme le veut la tradition ethnographique, nous réemployons ici, à chaque fois que possible, les catégories « indigènes » qui ont cours dans le monde de la rue et sont employées par les Sans-abri eux-mêmes pour se distinguer et s'identifier les uns les autres.

dit, de leur socialisation dans le monde de la rue. En effet, les individus ne sont pas réductibles à une catégorie unique mais attestent, au fil du temps, de changements de type : ils peuvent s'enraciner dans la marginalité ou bien évoluer vers des formes de stabilisation voire de réinsertion. Les Jeunes errants évoluent vers les types Ponctuels ou Zonards, à moins qu'ils ne sortent de la rue. Les Ponctuels évoluent vers les types « SDF » puis Clochard, à moins qu'ils ne sortent de la rue. Tandis que les Zonards et Routards évoluent vers la stabilisation de leur situation (Zonards-Logés) ou vers un enracinement de la précarité (« SDF »-Clochards). Le schéma « Les dynamiques de socialisation structurant la carrière de survie » présent dans le rapport approfondi donnera plus d'indications sur ces parcours types. L'intervention sociale, le soutien familial, la mise en couple, l'insertion professionnelle ou les risques sanitaires sont des moments constituant aussi bien des leviers que des obstacles à l'évolution de la carrière de survie. Il faut garder à l'esprit que la « sortie » de la rue fait elle-même partie de la carrière de survie et qu'elle se structure en processus lent qui invite à redéfinir ce qu'on entend par « sortir de la rue » (Pichon, Torche, 2011 ; Colombo, 2015) : de ce point de vue, la stabilisation de leur situation semble déjà relever d'une étape centrale (si ce n'est définitive) dans le processus de sortie.

Une forte interconnaissance et des relations instables

En nous immergeant durablement dans le monde de la rue, nous pouvons rendre compte de la *structure sociale* de ce microcosme. Il ressort que loin d'être désocialisées, les personnes sans domicile et sans abri sont en fait intégrées (de près ou de loin) dans un réseau d'interconnaissance localisé où chacun est en lien avec des semblables. Cela se concrétise notamment par la coprésence dans l'espace public et/ou dans les structures sociales, ainsi que par les rapports d'interdépendance qui émergent (pour s'échanger des informations, des produits, de la nourriture... mais aussi simplement pour passer des moments de sociabilité). Nous avons pu typifier les différentes positions au sein de ce réseau d'interconnaissance en distinguant ceux qui ont une position centrale (« Pilier » et « Première couronne »), ceux qui ont une place périphérique (« Satellite-intégré », « Satellite-isolé », « Passager ») et ceux qui se situent en retrait du réseau (« Isolé », « Extérieur »). Le schéma « Positions dans le réseau d'interconnaissance du monde de la rue » précise cela dans le rapport approfondi. La fréquence, la régularité et l'intensité des liens entretenus par les personnes ont permis d'identifier ces différents degrés d'intégration sociale dans le monde de la rue et dans la Zone plus spécifiquement.

Concernant la *nature des relations* observées entre membres du monde de la rue, nous avons remarqué la forte tendance à s'inscrire dans des rapports de solidarité éphémères, des « solidarités de circonstances » qui se traduisent

par l'existence de binômes liés pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois (Lanzarini, 2000). Si des appartenances communautaires s'expriment (Pimor, 2014, Rothé, 2017) des conflits sont également très présents du fait de l'opposition des uns et des autres due à leur rattachement à des sous-groupes (notamment solidifiés par l'appartenance au même type de Sans-domicile : les Zonards-Lascars entre eux, les Clochards entre eux, etc.), et du fait de l'individualisation de la survie en dernier ressort. La densité de l'interconnaissance ne présume donc pas de la stabilité des relations interpersonnelles.

Un monde structuré autour de valeurs et ordonné hiérarchiquement

Les conflits et « entre-soi » renvoient aussi à la *structuration morale* du monde de la rue. C'est-à-dire que le microcosme de la rue n'est pas anarchique et sans règles. Au contraire, nous avons fait émerger un ensemble de *valeurs* défendues par les Sans-domicile et Sans-abri qui se transforment en *normes* de conduite justifiant les comportements ainsi qu'une certaine *hiérarchisation* entre les membres du monde de la rue. En effet, la liberté, la débrouille, l'indépendance, l'honneur, la virilité (si ce n'est la violence), la discrétion, le partage et le fait d'être un bon maître chien (Blanchard, 2016) sont autant de valeurs reconnues mais pas toujours respectées par les personnes rencontrées. Elles servent à la fois de justifications des conditions de vie et des comportements actuels (notamment du non-recours aux services sociaux) et de critères de respect (ou de crainte) dans la Zone. C'est-à-dire qu'il y a des dominants et des dominés dans le monde de la rue, des rapports de prédation et des rapports de solidarité. Les logiques de domination s'appuient essentiellement sur le respect des valeurs identifiées auxquelles peuvent s'ajouter des compétences et des activités particulières, valorisées (« faire de l'argent », ouvrir des squats, connaître du monde, ...) ou dévalorisées (la forte toxicomanie, la manche, la dépendance...). Le rapport approfondi détaille les valeurs et principes hiérarchiques qui structurent le monde de la rue (et la Zone plus particulièrement).

Une vie quotidienne structurée sur le plan spatio-temporel

Enfin, le monde de la rue est également *structuré sur les plans spatiaux et temporels*, ce qui revient à relativiser « l'errance » que l'on attribue aux Sans-abri rencontrés. D'abord, on a pu mettre en évidence la centralité de l'espace de la Zone, autour duquel s'articule le pourtour de la Zone et l'extérieur de la Zone (voir le schéma « Les strates spatiales de la Zone » dans le rapport approfondi). Ensuite, en rapprochant la focale sur l'intérieur de la Zone, on a pu identifier les hauts lieux de rassemblement, les « coins » de manche, les services sociaux et associations sollicités ainsi que les parkings souterrains utilisés pour dormir : ce qui représente l'organisation spatiale du monde de la rue, ou autrement dit, une « géographie du savoir-survivre » (Zeneidi-Henry, 2002).

Qui plus est, au niveau du vécu, loin de pérégriner de manière aléatoire, sans but, sans régularité ni ancrages spatiaux, les personnes sans abri attestent d'une routinisation de la vie quotidienne qui limite leurs incertitudes spatiales et temporelles (pourtant toujours présentes). C'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans des espaces appropriés, à des moments réguliers – notamment structurés par les horaires d'ouverture et l'emplacement des services sociaux, ce que nous appelons, à la suite de Pascale Pichon, le « circuit d'assistance » (2010) – et autour d'activités régulières (de ressourcement, comme la manche, les trafics, les vols... ou de sociabilité). On observe alors que l'attente et l'ennui caractérisent la vie quotidienne des Sans-abri sans pour autant qu'elle ne s'y réduise : ils attendent notamment l'ouverture des structures, le temps doit être « tué », on fait en sorte qu'il « passe plus vite » (notamment avec l'alcool ou d'autres produits stupéfiants) (Lanzarini, 2000). De ce point de vue, il semble que l'organisation de l'assistance ait tendance à renforcer elle-même, à travers ses modalités d'accès, « l'errance » et l'exclusion qu'elle essaie d'endiguer (Chobeaux, 2016).

Une rationalité inhérente à la survie

Enfin, au regard des éléments présentés en amont, nous pouvons constater les *formes de rationalité spécifiques* que développent les Sans-abri à l'opposé de l'image de « folie » ou d'irrationalité qu'on peut avoir de prime abord si l'on essaye de les comprendre à partir de « nos » normes (dominantes). Ainsi le non-recours à l'assistance relève d'une défense contre la domination et la stigmatisation ressenties dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement : ce que Philippe Warin (2016) englobe dans les dimensions sociopolitiques du non-recours (Levy, 2015). D'autant que l'indépendance, l'honneur, la liberté et la débrouillardise s'imposent comme autant de valeurs qui entrent en contradictions avec le fait de demander de l'aide, de se soumettre à des règlements ou de défendre un « projet de réinsertion ». Face à cette défiance, on observe également des logiques rationnelles (du point de vue de la survie) en ce qui concerne les options de mise à l'abri : chaque solution précaire (parkings souterrains, squats, hébergement chez un tiers, hébergement 115, hébergement d'urgence, etc.) offre en soi des avantages et des inconvénients que les Sans-abri savent mesurer et privilégier. La sécurité et le confort valent potentiellement moins cher que la liberté et la débrouille. Sur ce point, voir le tableau intitulé « Typologie des options de mise à l'abri au regard de leurs caractéristiques respectives » dans le rapport approfondi.

La rationalité propre à la survie s'exprime aussi à travers l'opposition aux normes dominantes qui tend à faire de la Zone un lieu d'expression d'une « culture de la rue » descendant elle-même des cultures populaires plus généralement (Beauchez, 2017). Ainsi la violence, les illégalismes et consumma-

tions de drogues trouvent une justification à *l'intérieur même* des logiques du monde de la rue. Il en va de même des rapports au corps et à la santé, qui ne prennent sens que relativement aux nécessités de la survie. Si une part des Sans-abri s'inscrit effectivement dans un type de recours au soin préventif ou curatif (particulièrement les femmes), nombreux sont ceux qui attestent d'un recours tardif voire du non-recours au soin (Gardella, Laporte, Le Méner, 2008). C'est que les douleurs et maladies ne sont traitées en priorité que lorsqu'elles empêchent de continuer à survivre au quotidien ou au moment où elles mettent imminemment la vie en danger (Jouve, Pichon, 2015) : la prévention est un luxe pour qui vit prisonnier de la survie quotidienne.

Conclusion : le monde de la rue comme cage et comme cocon

En conclusion, il apparaît que le monde de la rue, par son organisation et ses structurations, se présente comme un monde de substitution imposant ses logiques de survie à ceux qui s'y retrouvent. À l'instar de ce qu'en disent certaines analyses du phénomène de ghetto (Clark, 1966, Lapeyronnie, 2008), le monde de la rue semble être à *la fois un cocon et une cage*. C'est-à-dire qu'il protège contre l'absolue déchéance en apportant un ensemble de repères, de relations et de compétences indispensables à la survie ; en même temps qu'il contribue à (re)produire la marginalité sociale de ses membres en enfermant dans le quotidien de la survie et en socialisant les individus à des valeurs et normes alternatives, si ce n'est contre-culturelles.

3. Des individus en tensions identitaires

En rapprochant la focale sur les individus rencontrés et leurs interactions quotidiennes, il est possible de rendre compte de leur vécu individuel de manière compréhensive, c'est-à-dire, en se mettant à leur place et de leur point de vue. On observe alors la *tension identitaire extrême* qui traverse leur existence quotidienne, entre le fait de « perdre la face » et de « sauver la face ». La précarité n'est plus pensée ici dans ses dimensions matérielles mais bien dans ses dimensions symboliques et identitaires. Tout l'enjeu étant de montrer comment les personnes de la rue arrivent à « se maintenir » et à se définir positivement, tant bien que mal (Pichon, 2010 ; Girola, 2014 ; Saporiti, 2015).

Une socialisation précocement marquée par les difficultés sociales

D'abord, les parcours biographiques des Sans-abri sont très majoritairement marqués par *une socialisation semée d'embûches*, souvent dès l'enfance : ruptures et violences familiales, placements en institutions de protection de l'enfance, faible niveau de scolarisation, ruptures conjugales, ruptures professionnelles... sont autant de facteurs qui induisent la possibilité d'être à la rue

et qui sont quasi-systématiquement observés à propos des « Chroniques » et des « Non-recourants » (Paugam, Cléménçon, 2002 ; Gardella, Arnaud, 2018). On identifie ainsi les déterminismes sociaux qui favorisent l'arrivée en situation de rue et/ou qui reproduisent l'extrême pauvreté de la famille d'origine (Rothé, 2017). La question se pose de savoir comment intervenir pour « réinsérer » des individus qui n'ont jamais été « insérés », étant inscrits très jeunes dans un contexte familial et social proche du monde de la rue ?

Des rapports de domination et de stigmatisation qui se reproduisent au quotidien

Qui plus est, au présent, les Sans-domicile *perdent la face* en de nombreuses occasions quotidiennes, à travers *la domination* qu'ils ressentent non seulement dans l'espace public – médiatique, politique et urbain (Anderson, Snow, 2001 ; Terrolle, 2004) –, dans la rue (polices, passants, commerçants, autres Sans-abri), mais aussi dans les structures d'assistance (avec les bénévoles et professionnels du social). À ces différents niveaux, c'est le statut de SDF qui s'impose aux individus et leur colle à la peau. L'injustice, l'exclusion, la citoyenneté de seconde zone, la colère et l'agressivité émergent inévitablement de la reproduction quotidienne de ces formes de domination. En réaction, les acteurs défendent d'autres statuts qu'ils ont ou ont eus, afin de ne pas se voir réduits au statut de SDF : ils revendiquent les rôles de père (ou mère), d'ami, d'ancien travailleur, de retraité, d'handicapé, de sportif, ... qui sont autant d'épaisseurs identitaires relativisant l'image négative qu'ils ont, renvoient et reçoivent. Ou bien ils *inversent le stigmat* en se retranchant sur la communauté de la rue, la critique de la société et la revendication d'un mode de vie alternatif (Pimor, 2014, Rothé, 2017). Sur tous ces points, le principe de médiation se donne pour objectif de limiter les effets de domination subis par les Sans-abri.

Dans les interactions avec les multiples acteurs qu'ils rencontrent au quotidien, les personnes de la rue sont *prises dans des rapports de stigmatisation* desquels ils doivent s'accommoder. Afin de ne pas être réduits au rôle stigmatisant de SDF, ou à ceux non moins reluisant de « toxicomane », « délinquant », « repris de justice »... ils déplacent, retournent, nient ou intériorisent les stigmates. C'est en ce sens qu'ils sont systématiquement en lutte identitaire *pour se définir positivement* : c'est notamment dans les rôles (positifs ou valorisés) qu'ils peuvent jouer dans la rue ou dans les services sociaux qu'ils arrivent à se départir de l'image négative qui s'impose à eux (Anderson, Snow, 2001). Ils sauvent alors la face en s'appuyant sur les valeurs du monde de la rue (ici appliquées à un niveau personnel) : liberté, débrouille, indépendance, honneur, dignité, virilité... sont autant de valeurs mobilisées pour justifier le non-recours aux services sociaux, mais aussi la délinquance et le mode de vie alternatif

plus généralement. Si bien que les ressorts de la stigmatisation imposent l'effet pervers d'éloigner les individus des services sociaux et renforcent donc la marginalisation. Médiation et accessibilité se conjuguent ici pour tenter d'enrayer cette mise en retrait volontaire des dispositifs.

Auto-dénigrement et auto-valorisation : les deux faces subjectives de la construction identitaire

Sur le plan subjectif, les individus ont finalement tendance, intimement, à intérioriser la stigmatisation. La honte et la culpabilité s'expriment, plus ou moins formellement, dans leurs propos et pratiques quotidiennes. Toutefois, *l'auto-dénigrement va de paire avec une auto-valorisation* qui permet là aussi de sauver la face (à ses propres yeux et dans le regard d'autrui). C'est une quête de sens et de reconnaissance qui se joue alors (Graeff, 2010 ; Colombo, 2015). Le dédoublement identitaire (marquage net de l'identité « d'avant » et de l'identité dans la rue, par un surnom ou le remplacement de son prénom) (Lanzarini, 2000), l'onirisme social (le fait de « rêver » un passé ou un avenir radieux) (Bruneteaux, 2016) ou la mobilisation des valeurs de la rue (Pimor, 2014), permettent d'exister positivement, même si ces faces positives de soi n'existent que dans la rue. Si bien que le microcosme de la rue peut devenir paradoxalement un support identitaire auquel on s'accroche : c'est un processus de résilience qui se joue ici. C'est d'ailleurs ce que signifient les individus (particulièrement les « Chroniques » et « Non-recourants ») lorsqu'ils indiquent être *de* la rue, et non *à* la rue, bien qu'ils soient effectivement sans domicile. Le principe de médiation invite à reconnaître les compétences et à valoriser les personnes en situation d'urgence sociale tout en reconnaissant leur inscription dans d'autres normes que les normes dominantes.

La question de « sortir de la rue » trouve alors un nouvel obstacle : celui de devoir rompre avec le minimum de routines, de techniques, de sociabilités et de sens qui se sont instaurés dans et par le monde de la rue pour les nécessités matérielles et identitaires de la survie. Plus que d'inculquer de nouveaux référents normatifs et identitaires aux Sans-abri, il s'agit déjà de « désapprendre la rue » et les rôles qui s'y jouent, ou du moins de les relativiser : c'est ce qui justifie l'accent mis sur le principe de stabilisation dans le Plan MASS.

La nécessité de résister à la domination et aux stigmates

L'intérêt de cette approche identitaire consiste à identifier les freins à la sollicitation de l'assistance comme autant de *résistances à la domination* et aux stigmates qui trouvent leur explication dans l'enjeu du regard porté sur soi, ou autrement dit, au niveau de la réflexivité des individus. Être en position de demandeur, être forcé de côtoyer les autres Sans-abri (dont on cherche juste-

ment à se distinguer), devoir se soumettre à des règlements et des contraintes normatives qui limitent la liberté et l'indépendance (sur lesquelles repose actuellement le sens de la vie)... sont autant de freins qui légitiment, de leur point de vue, le non-recours aux services sociaux, ou du moins leur usage utilitariste (sans s'inscrire dans un projet de réinsertion). Dans l'idéal, accessibilité et médiation s'articulent pour limiter les contraintes formelles subies par les Sans-abri dans le cadre d'une prise en charge.

Dans cette optique, nous avons réfléchi aux *leviers sur lesquels s'appuyer pour « s'en sortir »*. Ou bien des changements radicaux sont engagés à partir d'un épisode traumatisant (violence, viol, vol, accident de santé...), ou bien des changements progressifs apparaissent au gré des rencontres et événements vécus par les Sans-abri (Pichon, Torche, 2011 ; Colombo, 2015). Ce qui suggère que si les individus ne sont « pas prêts » à une période de leur carrière de survie, ils le seront potentiellement à une autre. Du point de vue identitaire, la nécessité manifeste de mobiliser des rôles positifs, de « sortir » de l'identité SDF, invite l'intervention sociale à imaginer des actions et des relations redonnant des épaisseurs identitaires positives aux Sans-abri (Bruneteaux, 2016). Afin de stabiliser leur situation, voire de se réinsérer, les individus doivent se rattacher à d'autres mondes que celui de la rue et à d'autres rôles que ceux joués dans la rue : cela commence par le fait d'être identifiés autrement et positivement, à travers leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs autres rôles sociaux.

Conclusion : l'inadaptation des sans-abri chroniques aux dispositifs et réciproquement

Finalement, au regard des résultats qualitatifs portant sur l'organisation sociale du monde de la rue et sur les individualités inscrites dans ce microcosme, il ressort qu'une minorité préoccupante de Sans-abri *ne veut absolument pas de l'offre d'assistance* (en tout cas sous cette forme, même s'ils ne verbalisent pas d'autres formes d'intervention) : ce sont les « Non-recourants ». Rares sont les individus qui n'ont pas connaissance de l'offre d'accompagnement dans la mesure où l'interconnaissance généralisée permet aux informations et combines de circuler entre personnes de la rue. Il ressort surtout que de nombreux individus *sont mal adaptés à l'offre d'accompagnement actuelle*. C'est typiquement le cas des « Chroniques » qui ont tendance à solliciter à la marge les dispositifs d'urgence sociale, sans volonté d'être accompagnés. De ces constats, il faut tirer la conclusion que c'est aux dispositifs d'apporter des solutions alternatives d'accompagnement ciblant précisément les « Chroniques » et « Non-recourants ». En ce sens, ce sont plutôt les dispositifs et les modes d'accompagnement proposés qui semblent mal adaptés pour concer-

ner les publics les plus éloignés de la réinsertion. Contraignants, normatifs, impersonnels, culpabilisants... les modes d'accompagnement relationnels et les objectifs qu'ils proposent ne sont pas attractifs pour les « Chroniques » et « Non-recourant ». Tous les principes du Plan MASS relèvent de cet objectif d'adaptation des dispositifs aux « Chroniques » et « Non-recourants ».

4. Efficacité et limites des dispositifs d'urgence sociale

Enfin, c'est par un regard sur les dispositifs d'urgence et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux que peuvent être remarquées les spécificités, l'efficacité et les limites de l'action sociale à Nancy. On peut ainsi mesurer l'attractivité de l'offre d'accompagnement, son adaptation aux divers publics ciblés et les éventuels manques d'intervention relatifs à tel ou tel public ou à telle ou telle problématique rencontrée.

Densité et complémentarité de l'offre d'assistance

Tout d'abord, *l'efficacité, la densité et la complémentarité de l'intervention d'urgence sociale* à Nancy sont manifestes. En répertoriant l'ensemble des associations, dispositifs et services d'aide qui sont mis en place dans le centre-ville de Nancy, ainsi qu'en se référant aux statistiques de la fréquentation de l'Accueil de jour depuis 2005, force est de constater que les services d'urgence sociale sont nombreux, diversifiés et fortement sollicités. Il apparaît par ailleurs que seule une part minoritaire de Sans-domicile se trouve chroniquement en situation d'urgence. Cela dit, c'est bien sur cette part problématique de personnes – présentant souvent des « situations complexes » ou bien totalement absentes des services sociaux – que nous focalisons notre attention, et c'est bien à leur égard qu'on peut identifier des limites dans l'offre d'assistance locale. À cet égard, le principe de spécialisation consiste précisément à développer des formes de prise en charge adaptées aux « situations complexes », notamment en décloisonnant les secteurs d'intervention pour les mettre à disposition de la personne. Dit autrement, il s'agit de repartir de la personne et d'amener les dispositifs à elle (de manière intersectorielle) plutôt que d'amener la personne aux dispositifs sectorisés.

L'engorgement des dispositifs d'urgence sociale

Bien que minoritaire, cette part pose de sérieux problèmes à l'ensemble de l'intervention sociale, notamment dans la mesure où elle participe de *l'engorgement des dispositifs d'urgence sociale*. Le nombre de places d'hébergement (quel que soit leur type) étant limité, tandis que la demande d'assistance reste forte, il est évident que les « Chroniques » mettent en échec les politiques de réinsertion. Les moyens (humains, matériels, financiers) des associations et

des travailleurs sociaux n'étant pas extensibles, il apparaît clairement que l'ensemble du dispositif AHI est en tension permanente. Ainsi, si sur le plan quantitatif l'intervention sociale se montre active, la qualité de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement reste améliorable. C'est ce qu'entend développer le Plan MASS.

Une sélection silencieuse des « bons » et des « mauvais » cas

Face à cette tension, un *processus de sélection* opère, plus ou moins explicitement, pour trier les candidats à l'hébergement (d'urgence, de réinsertion voire de mise à l'abri) en fonction de leur degré de vulnérabilité (au niveau de l'urgence sociale) ou de leurs capacités d'autonomie et de leur « projet » (au niveau de la réinsertion). C'est aussi par sélection que certaines personnes sont exclues ou renvoyées à la rue « parce qu'elles ne font rien pour avancer » ou parce qu'elles posent des problèmes au sein des structures (violence, animosité, consommation de drogue, etc.) Cette sélection inévitable provoque un effet pervers qui consiste à laisser de côté les personnes les plus éloignées de la réinsertion, soit qu'elles soient particulièrement difficiles à gérer (« situations complexes »), soit qu'elles aient suffisamment de solutions pour se débrouiller seules. Cet effet pervers, nommé « Effet Matthieu » par Julien Damon (2012), est d'autant plus fort que les *logiques d'évaluation* des dispositifs (conditionnant les financements publics) incitent à prendre en charge en priorité ceux qui ont le plus de chance de réussite... Si bien que la frange la plus précarisée ou la plus marginalisée des Sans-abri n'est pas forcément priorisée par l'action sociale. Cette sélectivité silencieuse tend à recréer l'exclusion, voire la grande exclusion, que cherche par ailleurs à réduire l'intervention sociale... De ce point de vue, les modalités d'évaluation des dispositifs d'urgence sociale demandent à être révisées, peut-être en tendant vers l'évaluation des *moyens* mis en œuvre plutôt que celle des résultats, inévitablement mesurés dans les termes hypothétiques de la réinsertion.

Sur ce point, une réflexion peut être menée sur le fonctionnement du 115 qui *diffère systématiquement les prises en charge en fin de journée* et n'apporte de réponse aux usagers qu'après plusieurs appels, parfois réitérés d'heure en heure (sur demande du « répondant 115 »). Un principe de sélection, ou du moins de précaution, s'oppose ici à celui d'inconditionnalité de la prise en charge et favorise l'émergence de critiques vis-à-vis des dispositifs (parfois même des désistements et du non-recours...).

Différentes manières d'utiliser les dispositifs d'urgence sociale

Dans le sillon de Pascale Pichon (2010, p. 153-154), nous avons par ailleurs construit une typologie des modes de recours à l'assistance qui distingue les « Bons écoliers », les « Réguliers », les « Consommateurs », les « Ponctuels », les « Passagers » et les « Absents ». Ces types ont un *usage différencié des dispositifs d'urgence sociale*. Les usagers fréquentent les dispositifs plus ou moins souvent, ils en sont plus ou moins satisfaits et s'en saisissent soit pour être accompagnés vers un hébergement et s'inscrire dans un parcours de réinsertion (les « Bons écoliers », les « Ponctuels »), soit uniquement pour bénéficier des aides matérielles proposées (les « Réguliers », les « Consommateurs », les « Passagers »). En ce sens, les « Consommateurs » et les « Absents » (ainsi que les « Réguliers » dans une moindre mesure) sont les plus préoccupants des Sans-abri. Ils ne sont pas satisfaits de l'offre ou bien ne s'en emparent qu'à la marge. Ils y portent des critiques (même lorsqu'ils l'utilisent fréquemment comme les « Réguliers ») et ne sollicitent qu'une aide matérielle (les « Consommateurs », les « Passagers »), quand ils ne sont tout simplement pas absents des structures (les « Absents »). La *rationalité instrumentale* envers les services sociaux relève ici d'une volonté de se maintenir à l'écart des normes dominantes tout en bénéficiant des ressources offertes par les dispositifs d'urgence sociale (Rothé, 2017). Le recours à l'Accueil de jour, au Repas du soir ou encore au 115 s'effectue alors par intermittence, lorsque d'autres options (préférées) ne sont pas possibles, mais ils ne constituent pas des options perçues comme des leviers de réinsertion. Ici, l'accessibilité et la médiation doivent redonner de l'attractivité aux dispositifs et aux personnes-relais (les professionnels) qui s'y trouvent.

Des critiques portées aux structures d'aide

La liste est longue des *critiques portées aux structures d'aide* par les personnes ciblées. Qu'elles soient légitimes ou non, ces critiques doivent être prises au sérieux dans la mesure où elles impactent le comportement des individus. Ainsi l'Accueil de jour, le Repas du soir, les foyers d'hébergement... sont tantôt dénigrés pour la promiscuité qu'ils imposent avec les autres usagers, pour leurs conditions d'hygiène, pour la violence qui y est perceptible, pour la drogue que certains y prennent ou encore pour les règlements qu'ils imposent, vécus comme infantilisans (ou du moins contraignants). La mauvaise réputation des dispositifs (symbolisée par le surnom unanimement donné au Grand Sauvoy, rebaptisé « Grand Sauve-toi ») est redoublée par les interactions qui y ont cours avec les travailleurs sociaux et surveillants de nuit. Nombre d'interactions sont vécues comme des rapports de stigmatisation, d'humiliation ou de moralisation qui sont insupportables pour les Sans-abri (dont on a décrit

la tension identitaire et la nécessité de « sauver la face »...). Qui plus est, les horaires d'ouverture et de fermeture des dispositifs s'imposent aux usagers (parfois brutalement : lorsqu'il faut partir de l'hébergement 115 au petit matin par exemple ou lorsqu'on arrive le soir après la plage horaire de réception accordée). Cela provoque notamment des phases d'attente quotidienne pour l'ouverture des services : une dépendance ou soumission qui est elle-même mal vécue et redouble l'opposition aux institutions d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Mise en retrait et incompréhension des logiques d'assistance

Ces derniers en viennent alors à se tenir en retrait des dispositifs, non sans critiquer fermement les professionnels qui y travaillent, notamment en réduisant justement leur action à un « travail » (et non à une réelle volonté d'aider). À cela il faut ajouter l'incompréhension qui règne dans la rue sur les modalités d'action du système d'assistance : si les Sans-abri sont plutôt bien informés des lieux, aides et services disponibles, ils sont toutefois aveugles en ce qui concerne les logiques qui y ont cours. « Pourquoi lui a eu un hôtel et pas moi ? », « Pourquoi ils [les professionnels] ne veulent plus que je viennes au 32 [d'la rue] ? », « Pourquoi ils ne m'aident pas à obtenir un logement par moi-même ? », etc. sont autant de questions qui attestent de d'une certaine incompréhension. Cet aveuglement nourrit des *fantasmes préjudiciables aux dispositifs et aux travailleurs sociaux*, soupçonnés d'être inefficaces, de mauvaise volonté ou tout simplement discriminants. Le principe pédagogique de médiation pourrait remédier à cette non transparence des logiques de prise en charge et restaurer ainsi la confiance envers les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

« Créer du lien » : une nécessité autant qu'une difficulté

Dans la relation aidant-aidé, d'autres obstacles émergent qui sont pourtant au fondement des principes originels de l'urgence sociale (et typiquement des dispositifs à « bas seuil d'exigence »). Alors que les travailleurs sociaux ont conscience et valorisent l'objectif de *créer du lien* avec les usagers, de les « repérer » (via la veille sociale et le SAMU Social), de les « apprivoiser » (une fois dans les structures) et de les inciter à l'accompagnement, ils sont néanmoins retranchés sur leurs missions administratives et bureaucratiques, à défaut de pouvoir se concentrer sur cet *objectif relationnel*. S'ils s'engagent régulièrement dans des relations avec les usagers, la « création » du lien semble n'être pas suffisante, faute de moyens et de temps. Une certaine distance professionnelle – pourtant nécessaire au sérieux de la relation d'aide, à la sécurité physique des professionnels et psychologique des usagers – entrave la *proximité relationnelle* qui pourrait véritablement être vectrice de liens forts, per-

sonnalisés voire affinitaires entre professionnels et usagers. L'approche relationnelle, ou la « politique de la personne » (Pichon, 2010), mériterait à ce titre d'être symétrisée et que soient maximisés les moments de liens relationnels, notamment à travers les animations et sorties (qui ont déjà cours) mais aussi au fil des interactions quotidiennes, notamment dans les moments informels (Chobeaux, 1996 ; Gardella, 2017). Sur ce point, « l'aller-vers » se joue aussi dans la relation. Le principe de médiation du Plan MASS s'inscrit notamment à ce niveau de réflexion.

La colonisation des logiques de la réinsertion dans le champ de l'urgence sociale

En outre, on observe la *colonisation des logiques de la réinsertion dans le champ de l'urgence sociale*. C'est-à-dire que des principes éducatifs normatifs et des conditions de prise en charge (ré)apparaissent au niveau des dispositifs d'urgence qui avaient justement été créés – sur la base de logiques humanitaires – pour les personnes « trop éloignées » de la réinsertion. Si bien que le « bas seuil d'exigence » n'est pas si bas et que certaines personnes (opposées aux normes dominantes ou en trop grande difficulté pour pouvoir s'adapter aux attentes de l'institution) se retrouvent à nouveau exclues ou non-prioritaires dans la prise en charge. La responsabilisation des individus, la contractualisation de l'accompagnement, la conditionnalité de la prise en charge, l'injonction au « projet de réinsertion », l'injonction au soin (des addictions notamment)... sont autant d'obstacles observés qui font barrage à la prise en charge et font fuir les potentiels usagers les plus marginalisés (Levy, 2015 ; Chobeaux, 2016). C'est en partie pour cette raison que nous mettons en avant les principes d'accessibilité et de stabilisation dans le Plan MASS.

L'insertion par l'hébergement social : un parcours du combattant

Enfin, ce sont *les limites du modèle d'insertion actuel* (dit « en escalier ») qu'il convient de mettre en évidence au regard des analyses qualitatives exposées dans cette étude. En effet, de la mise à l'abri pour une nuit, à l'hébergement d'urgence (pour une durée de 2 semaines reconductibles), au dispositif « d'observation » DUO (2 mois reconductibles), aux CHRS (6 mois reconductibles deux fois), puis aux résidences sociales et maisons-relais (avec des « baux glissants »), le parcours de réinsertion par l'hébergement ressemble bien à un jeu de l'oie selon l'expression de Julien Damon (2012). La pression des files-actives incite à renforcer la sélection mise en lumière plus haut et à exclure les individus qui restent « trop longtemps » dans les dispositifs : ces derniers reprennent alors le parcours à zéro (quand ils ne s'opposent pas radicalement aux institutions après une ou des exclusions...), lorsqu'ils ont à nouveau l'ambition ou le besoin de « se poser ». Ces déplacements continuels

mettent à mal la valeur d'indépendance et la dignité des personnes qui se sentent alors « trimballées d'un endroit à l'autre » au gré des volontés des professionnels. De nombreux Zonards cherchent d'ailleurs à s'abriter voire à obtenir un logement par eux-mêmes (via une sous-location, un recours au DALO ou une demande de logement social). Cette constante mise à l'épreuve des hébergés et les déplacements successifs occasionnés vont à l'encontre de la stabilisation des personnes. D'une part, ils perçoivent la prise en charge comme un *parcours du combattant* où un risque d'échec apparaît à chaque étape. D'autre part, au lieu de pouvoir « se poser », ils sont progressivement déplacés d'une structure à l'autre, renvoyés d'un accompagnant à l'autre, ce qui déstructure systématiquement leur quotidien (spatial, temporel, relationnel) mais aussi leur possibilité de projection identitaire dans l'avenir : car « habiter » c'est aussi restaurer son intimité et sa subjectivité (Pichon, Jouve, Chopin, Grand, 2010). Ici encore, cette logique tend elle-même à (re)créer l'errance (institutionnelle) qu'elle cherche par ailleurs à combattre... Le principe de stabilisation et l'inscription dans la politique dite du « Logement d'abord » tentent précisément de « retourner » cette logique d'insertion par l'hébergement (Hurtubise, Laval, 2016).

Perspectives et limites de l'étude

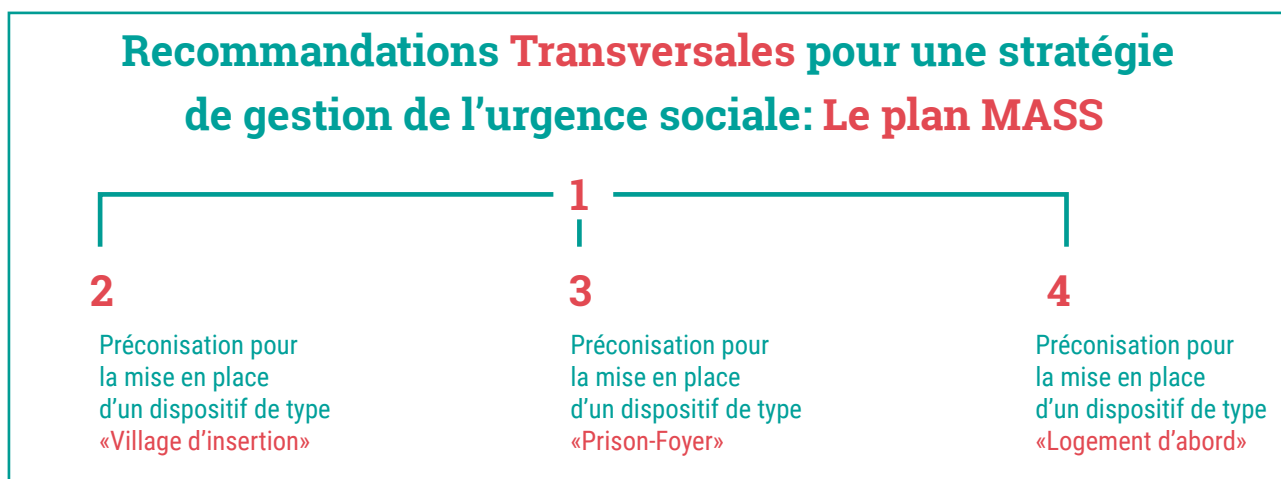
Comme tout travail délimité dans le temps, cette étude demeure partielle. D'une part, elle s'est volontairement focalisée sur les publics de l'urgence sociale et mériterait d'être contre-balançée par une étude plus approfondie des dispositifs et des professionnels du travail social. D'autre part, elle s'en tient essentiellement au niveau de l'urgence sociale et laisse en retrait la strate d'intervention supérieure, celle de la réinsertion. Aussi il serait bénéfique de porter notre attention sur les personnes moins éloignées de la réinsertion et sur les dispositifs d'insertion qui les ciblent. Mais encore, l'étude se concentre sur la métropole du Grand Nancy et fait fi des autres territoires du département où se jouent certainement des logiques (de marginalité et d'accompagnement) relativement différentes.

C'est dans cette optique que cette recherche peut trouver des continuités diverses. On pourrait par exemple mobiliser notre approche méthodologique et nos outils analytiques pour se recentrer sur un public particulier (comme les Jeunes errants, les publics toxicomanes et/ou délinquants ou encore les Clochards âgés), sur des institutions particulières (médico-sociales, sanitaires, carcérales...) ou bien sur les mécanismes institutionnels qui déterminent les possibilités d'action des acteurs de la cohésion sociale.

Synthèse des préconisations

Nous sommes en mesure de justifier de la nécessité d'une autre approche ciblant directement les personnes aux situations complexes et les personnes refusant l'offre actuelle d'assistance. Si cette autre approche nécessite évidemment l'apport de moyens financiers et humains pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des Sans-abri, elle consiste surtout à *fonctionner autrement* à l'égard de cette frange minoritaire et problématique de personnes marginalisées. Devant l'éloignement, le rejet, la défiance et l'inadaptation de ces personnes envers les institutions d'assistance, l'intervention sociale a une *obligation de moyens* qui est irréductible à l'obligation de résultats ; d'autant qu'il convient de réinterroger ce qu'on considère comme un résultat positif... Réinsertion ou stabilisation ?

1. Recommandations transversales pour une stratégie de gestion de l'urgence sociale: le Plan MASS



Le Plan MASS se présente comme un ensemble transversal de principes duquel découlent des recommandations concrètes portant sur les modalités d'intervention *au niveau de l'urgence sociale*. Largement conçu à partir du diagnostic qualitatif de l'étude, le Plan MASS est à la fois un outil de réflexion sur la philosophie de l'intervention sociale locale et un outil d'application de préconisations concrètes s'inscrivant dans ces principes.

Chacun des quatre piliers du Plan MASS doit servir de feuille de route à la mise en place de nouveaux dispositifs mais peut également servir d'actualisation des logiques et pratiques professionnelles qui ont cours dans les dispositifs d'urgence sociale déjà existants. La médiation, l'accessibilité, la spécialisation et la stabilisation sont des principes qui sont déjà défendus dans les projets d'accompagnement et qui ont déjà cours dans les pratiques professionnelles. Cependant, ces principes ne sont parfois pas réalisables et demandent à être réaffirmés et renforcés au niveau même du projet social des structures et des pratiques professionnelles. Si bien que le Plan MASS se veut à la fois un outil visant à créer de nouveaux dispositifs d'urgence et un argumentaire pour améliorer les formes actuelles d'accueil et d'accompagnement.

Pour chacun des principes-piliers du plan MASS, nous détaillons le principe et le justifions au regard de nos résultats. S'en suit une liste de préconisations dont les détails figurent dans le rapport approfondi.

MÉDIATION: « Apprivoiser puis assurer des suivis individuels qualitatifs et personnalisés »

Principe: Le principe de la *médiation* relève à la fois de la nécessité d'améliorer les liens relationnels noués avec les usagers (au sein et en dehors des dispositifs) et de favoriser leur participation à la vie des dispositifs en leur octroyant des marges d'action. Il consiste à améliorer les manières de créer du lien et d'apprivoiser les publics ainsi que les façons de les intégrer au fonctionnement des structures et de leur propre accompagnement. Le principe de médiation se concrétise notamment dans la communication personnalisée entre professionnels et usagers, dans la possible concertation entre les différents acteurs concernés par la « question SDF » et les Sans-domicile eux-mêmes, dans la participation des usagers à la vie des dispositifs ou encore dans le développement de « l'aller-vers ».

Justification: On a pu constater le rejet, l'instrumentalisation ou la défiance des (potentiels) usagers envers les dispositifs desquels ils sont relativement dépossédés: il s'agit par là de recréer les conditions d'un dialogue et d'une confiance entre les différentes parties, à la fois au niveau collectif et au niveau individuel de la relation d'aide. Les conditions d'une bonne participation des usagers dépendent de la confiance et de l'inclusion qu'ils peuvent trouver dans l'accompagnement social et qui répondent à leurs tensions identitaires (ou du moins qui n'accentuent pas cette tension). En effet, si la demande doit bien émerger des usagers eux-mêmes, il reste qu'on peut susciter et favoriser cette demande, notamment à travers la création d'un lien de confiance personnalisé, la mise en place de suivis qualitatifs individualisés, la valorisation et la participation des usagers en tant que porteurs de compétences ou bien encore par la communication informative envers les publics cibles.

- **Consolider et développer les pratiques « d'aller-vers »**
- **Favoriser la continuité et la qualité des suivis individualisés**
- **Développer le lien et l'accompagnement personnalisé**
- **Favoriser la participation active des usagers à la vie (matérielle et sociale) des dispositifs**
- **Initier la collaboration avec des bénévoles et des pairs-aidants**
- **Créer et mettre en circulation une plaquette d'explication à destination des usagers**
- **Mettre en place un dispositif de concertation pluri-partite de type Mendel.**

ACCESSIBILITÉ: « Rendre les dispositifs les plus attractifs possibles (et les moins exclusifs possibles) »

Principe: Le principe de l'*accessibilité* renvoie à l'attractivité, aux principes de sélectivité et aux contraintes imposées par les dispositifs d'urgence sociale. L'intervention d'urgence sociale, en tant qu'elle traite d'« urgences », se doit de répondre instantanément et inconditionnellement aux besoins primaires des (potentiels) usagers. Elle ne peut se permettre de reproduire des formes d'exclusion involontaires en créant des barrières symboliques, spatiales ou relationnelles à son accès. En ce sens, l'*accessibilité* se concrétise dans les ressorts de la médiation présentés ci-dessus (notamment l'aller-vers et ceux relatifs au lien et à l'accompagnement personnalisé). L'*accessibilité* s'élabore aussi à travers l'adaptation des dispositifs et des professionnels aux cas individuels, à travers la rationalisation des horaires d'ouverture des dispositifs, la refonte des principes de réception des demandes au numéro 115, ainsi que la souplesse des réglementations et éventuelles sanctions.

Justification: On a pu remarquer que les services sociaux et dispositifs d'urgence sociale n'ont pas toujours bonne presse dans le monde de la rue, et ce pour plusieurs raisons déjà évoquées. L'éloignement, la défiance ou le rejet des structures d'aide résultent en partie des contraintes qu'elles imposent à leurs usagers (en termes d'horaires, de règlement, de contractualisation, ...), mais aussi des identités négatives qu'elles reproduisent sans offrir de supports identitaires relationnels (avec les travailleurs sociaux ou des bénévoles). Si certains sans-abri expriment la revendication de n'en avoir pas besoin ou de préférer « faire sans », c'est aussi parce que l'attractivité et la réputation des services n'est pas toujours bonne. Entrer dans les dispositifs et les utiliser leur semble trop contraignant et trop peu bénéfique (autrement que matériellement et spontanément), sans compter le « coût identitaire » de la demande d'aide qui entre en opposition avec les valeurs de débrouille, d'indépendance et les enjeux de sauver la face que nous avons identifiés dans la rue. C'est pour ces raisons qu'il convient de contourner ces obstacles en se concentrant sur le principe d'*accessibilité*.

- **Élargir les horaires d'ouverture de certains services**
- **Tendre vers la souplesse de l'intervention sociale (immédiate, inconditionnelle)**
- **Assouplir les réglementations et les sanctions**
- **Prendre en charge (au niveau de l'urgence sociale) les personnes provenant d'autres départements**
- **Penser l'élargissement de l'intervention au Repas du soir**
- **Repenser les modalités de prise en charge via le numéro 115**
- **Créer un dispositif d'accueil « très bas seuil d'exigence » (Cf. « Village d'insertion »).**

SPÉCIALISATION: « Décloisonner les secteurs sanitaires, médicaux, sociaux et carcéraux », « Cibler des problématiques spécifiques »

Principe: Le principe de *spécialisation* consiste à apporter une prise en charge spécialement adaptée aux problématiques individuelles des personnes. Il s'agirait d'une prise en charge à la fois individualisée et globale, c'est-à-dire précisément adaptée à la singularité des problématiques individuelles et fondée sur la coordination des différents secteurs d'intervention que sont : le secteur social, le secteur médico-social, le secteur sanitaire et le secteur carcéral. Même en ce qui concerne les « situations complexes » (le cas des individus cumulant des problématiques toxicologiques, psychiatriques, carcérales, sociales et/ou médicales...), il est possible d'identifier des traitements prioritaires et de spécialiser l'intervention, mais cela nécessite un découpage des secteurs d'intervention autour de la personne. C'est parfois également l'âge avancé des personnes qui justifierait une prise en charge spécialisée et globale. La spécialisation revient à réduire le nombre de situations « qui ne sont pas à leur place », particulièrement lorsque les problématiques sont d'ordre psychiatrique, d'ordre comportemental (délinquance récurrente) ou d'ordre toxicologique, notamment en mobilisant des interventions bisectorielles ou trisectorielles allant vers la personne.

Cela dit, le principe de spécialisation s'avère difficile à réaliser dans la mesure où il suppose une concertation et une collaboration des champs médicaux, psychiatriques, sociaux et judiciaires... domaines d'intervention qui n'ont ni les mêmes responsabilités, ni les mêmes budgets, ni les mêmes logiques de fonctionnement et entre lesquels la communication n'est pas aisée. On peut réfléchir à long terme sur la création de dispositifs « mixtes » (socio-médoco-judiciaires), cependant, il semble que plusieurs actions puissent être mises en place, à plus court terme, en tendant vers ce principe de spécialisation de la prise en charge.

Justification: On a fait le constat de l'extrême diversité des publics de l'urgence sociale et de l'extrême diversité de leurs problématiques individuelles. Plus encore, c'est l'alarmante chronicité des passages à la rue, et dans la Zone plus précisément, qui appelle l'application d'une logique forte de spécialisation. Cela nécessite une séparation et une spécialisation des modes d'intervention dans ce qu'on peut appeler une prise en charge globale et centralisée. D'une certaine façon, l'ensemble du Plan MASS représente une spécialisation de l'intervention en direction des personnes les plus éloignées de l'insertion. Les difficultés de coordination font exister le phénomène de la « patate chaude » : chaque institution renvoyant les « situations complexes » vers d'autres structures en se défendant d'être la mieux placée pour la prise en charge. Nous avons aussi constaté la défiance des personnes de la rue envers les structures médicales ordinaires, au sein desquelles elles dérangent (et sont dérangées), en tant que « patients non-ordinaires », mais aussi leur

défiance envers les structures sociales de droit commun, dans la mesure où elles y rencontrent et côtoient un certain nombre d'individus auxquels elles ne souhaitent surtout pas être assimilées et avec lesquels elles entrent régulièrement en conflit. C'est pourquoi le principe de spécialisation s'impose afin d'adapter au mieux, d'une part, les prises en charge individualisées, et de limiter, d'autre part, la coprésence d'individus aux problématiques totalement différentes au sein des mêmes dispositifs.

- **Consolider ou développer la collaboration entre les secteurs d'intervention**
- **Se focaliser sur les situations problématiques de santé**
- **Mettre en place un dispositif spécialisé pour les personnes âgées de la rue**
- **Renforcer la prise en charge de l'écoute psychologique par les travailleurs sociaux**
- **Tendre vers la séparation des publics au sein des dispositifs**
- **Penser la réorganisation du travail des professionnels**
- **Consolider ou créer des dispositifs intersectoriels (Cf. Dispositif « Carcéral-éducatif »)**
- **Imaginer un dispositif d'échange interdépartemental**

STABILISATION: « Stabiliser au lieu (ou avant) de réinsérer »

Principe: Le principe de *stabilisation* ne doit pas être confondu avec le dispositif de stabilisation (dans le bâtiment ADOMA Lemire). Si le dispositif de stabilisation s'inscrit bien dans la philosophie de la stabilisation, cette dernière ne se limite pas du tout à ce dispositif. En effet, le principe de la stabilisation consiste à revoir les objectifs des suivis sociaux au niveau de l'urgence sociale pour viser non plus une éventuelle (et dans certains cas, très hypothétique) réinsertion, mais bien plutôt pour ajouter une strate intermédiaire, dans les parcours individuels (et non dans le « parcours d'hébergement »!), entre l'urgence sociale et la réinsertion. La stabilisation des publics les plus éloignés des normes dominantes est la condition indispensable pour les amener, à long terme, vers une éventuelle réinsertion. La philosophie de la stabilisation revient à accepter la marginalité et la déviance de certaines personnes – sans chercher à réduire ces déviations dans un premier temps – et à limiter autant que possible leur déplacement d'un dispositif à un autre. L'enjeu est que les personnes puissent « se poser » avant de pouvoir s'engager, éventuellement, dans une perspective de réinsertion. À cet égard, on peut également parler de « sécurisation des parcours ». La stabilisation des personnes renvoie à la

réduction des incertitudes et précarités quotidiennes des gens de la rue : elle doit leur permettre de pouvoir se (re)projeter positivement dans l'avenir. La stabilisation doit ainsi être perçue comme une étape intermédiaire (potentiellement longue) pour atteindre l'objectif de réinsertion, bien qu'elle puisse aussi constituer un objectif en soi.

Justification: Le principe de stabilisation ne doit pas être confondu avec le dispositif de stabilisation (dans le bâtiment ADOMA Lemire). Si le dispositif de stabilisation s'inscrit bien dans la philosophie de la stabilisation, cette dernière ne se limite pas du tout à ce dispositif. En effet, le principe de la stabilisation consiste à revoir les objectifs des suivis sociaux au niveau de l'urgence sociale pour viser non plus une éventuelle (et dans certains cas, très hypothétique) réinsertion, mais bien plutôt pour ajouter une strate intermédiaire, dans les parcours individuels (et non dans le « parcours d'hébergement »!), entre l'urgence sociale et la réinsertion. La stabilisation des publics les plus éloignés des normes dominantes est la condition indispensable pour les amener, à long terme, vers une éventuelle réinsertion. La philosophie de la stabilisation revient à accepter la marginalité et la déviance de certaines personnes – sans chercher à réduire ces déviations dans un premier temps – et à limiter autant que possible leur déplacement d'un dispositif à un autre. L'enjeu est que les personnes puissent « se poser » avant de pouvoir s'engager, éventuellement, dans une perspective de réinsertion. À cet égard, on peut également parler de « sécurisation des parcours ». La stabilisation des personnes renvoie à la réduction des incertitudes et précarités quotidiennes des gens de la rue : elle doit leur permettre de pouvoir se (re)projeter positivement dans l'avenir. La stabilisation doit ainsi être perçue comme une étape intermédiaire (potentiellement longue) pour atteindre l'objectif de réinsertion, bien qu'elle puisse aussi constituer un objectif en soi.

- **Différer dans le temps les objectifs (et modes éducatifs) de réinsertion ; viser plutôt la stabilisation**
- **Simplifier le parcours résidentiel de réinsertion**
- **Percevoir « l'autonomie » à partir de la conception qu'en ont les personnes**
- **Pérenniser des hébergements 115**
- **Mettre en place un accueil de jour et de nuit au même endroit**
- **S'inscrire dans la logique du Logement d'abord**

2. Préconisation pour la mise en place d'un dispositif de type «village d'insertion»

Les «villages d'insertion», comme il en existe dans plusieurs villes françaises (Strasbourg «Les Berges de l'Ain», Caen «Le Village de la Cotonnière», Grenoble «Le Rondeau», Villebéon (77) «Le Village du 115 du Particulier», Ivry-sur-Seine (94) «Le Village de l'Espoir», Serris (77) «Le Hameau de l'Espoir», ...), constituent une réponse possible à destination des personnes les plus éloignées de l'insertion. Fondés sur des principes forts d'inconditionnalité, de stabilité de l'accueil et de haut seuil de tolérance, ils s'insèrent particulièrement bien dans la logique du Plan MASS et s'avèrent efficaces pour accompagner des personnes toxicomanes et/ou délinquantes ordinairement récalcitrantes aux dispositifs d'hébergement. Au-delà des enjeux de stabilisation et de réinsertion potentielle, le premier enjeu de ce type de dispositif consiste à veiller sur les personnes et à minimiser leur temps de présence dans l'espace public.

En effet, qu'on se réfère aux principes de Médiation, d'Accessibilité, de Spécialisation ou de Stabilisation, les «villages d'insertion» s'affichent comme des outils devenus indispensables pour prendre en charge les personnes les plus éloignées de l'insertion et les plus en marge des normes dominantes. Fondés sur des principes d'accueil à durée indéterminée, de contractualisation minimum, de haut seuil de tolérance (donc de réglementations minimales), de logiques de participation et de liens personnalisés entre hébergés et professionnels, les «villages d'insertion» permettent, à n'en pas douter, de mettre en application les principes du Plan MASS. Qui plus est, une fois les personnes stabilisées sur place, il est plus facile de faire intervenir des professionnels spécialisés en fonction des problématiques individuelles et des attentes de chaque hébergé : psychologues, médecins, psychiatres, associations diverses... Si bien que la coordination des secteurs trouverait là un lieu où s'exercer (Cf. Spécialisation).

C'est au sein de tels dispositifs que peut être battue en brèche la défiance des gens de la rue envers les institutions du travail social, si tant est qu'ils puissent y bénéficier d'une autonomie et d'une indépendance laissées à leur décision et que puissent s'y exprimer les facettes identitaires positives des hébergés (participation matérielle et démocratique à la vie du «village», ateliers et animations diverses, création progressive d'un collectif institué éventuellement en association, etc.). C'est seulement ainsi qu'il sera possible de «fidéliser» des usagers, de maintenir un contact et de favoriser l'utilisation des dispositifs d'urgence sociale.

Parfois gérés par ADOMA (Strasbourg, Serris, Caen, Ivry-sur-Seine, ...) et généralement fondés sur de l'hébergement dans une forme d'habitat léger et appropriable par les hébergés (des chalets en bois, des Algeco®, des mobil-homes, des rames de bus ou de train aménagées, voire des tentes), le «village» respecterait les codes, l'esthétique et les attentes des Zonards et autres marginalisés. À moins qu'il ne cible une population en particulier (toxicomanes, seniors de la rue, sor-

tants de prison...) auquel cas il conviendrait de spécialiser l'habitat et l'intervention en fonction du public prioritaire. La stabilisation serait ainsi le premier objectif d'un tel dispositif ciblant les personnes les plus marginalisées (celles qui seraient peut-être en difficulté pour s'inscrire dans le dispositif du Logement d'abord), notamment en leur permettant avant tout d'habiter. En ce sens, le « village d'insertion », loin d'être contradictoire avec la mise en place de la politique du Logement d'abord, s'avère au contraire complémentaire. Une intervention permanente, sur place, viendrait réaffirmer systématiquement les principes du Plan MASS, accompagner administrativement et quotidiennement les personnes et les encourager, à long terme, à s'engager vers les dispositifs plus traditionnels d'insertion, voire directement dans le logement autonome.

La seule limite à considérer relève de la possibilité d'instituer un habitat précaire et un « sous-monde » dont l'emplacement sera un enjeu majeur. Mais il semble que cela permettrait néanmoins une meilleure visibilité des personnes et une limitation des effets pervers de la non-prise en charge renvoyant les individus vers des solutions autrement problématiques (telles que l'occupation des parkings souterrains ou de squats).

3. Préconisation pour la réflexion autour d'un dispositif « carcéral-éducatif »

Dans une toute autre optique, il est possible de développer une réflexion autour d'un dispositif expérimental fondé sur l'évitement de peine carcérale pour les personnes sans abri. Cette innovation éventuelle part du constat alarmant du nombre important de personnes sans abri ayant connu l'institution carcérale et de l'inefficacité relative de la réinsertion des sortants de prison. Il s'agit ici de traiter de la question non pas au moment de la sortie mais au moment de l'entrée en détention. Dans un récent rapport de la DIHAL (Cazenave, Munoz, 2017), on peut lire que 17,5 % des personnes sortant de détention n'auraient pas de solution de logement ou d'hébergement, ou bien des solutions précaires. Si des dispositifs d'hébergement pour les sortants de prison existent déjà dans de nombreux départements (en Meurthe et Moselle, le CHRS ASLORAL) ils sont d'une part trop modestes pour accueillir la majorité des personnes sortant de prison sans logement et ne raisonnent d'autre part qu'à partir de la *sortie* d'incarcération. L'enjeu d'un dispositif « carcéral-éducatif » serait justement de travailler sur les parcours carcéraux *avant* l'incarcération, ou dans le cadre de l'évitement à l'incarcération – particulièrement en ce qui concerne les délits mineurs répétés qui constituent la grande majorité des motifs de judiciarisation des Sans-abri (Bellot, St-Jacques, 2007 ; Bellot, Sylvestre, 2017). Il s'agit donc d'une logique préventive non détachée de la logique répressive répondant aux délits constatés (délits qu'il conviendrait de définir en

accord avec le secteur de la justice).

Car les places attribuées dans ce dispositif le seraient sur injonction judiciaire et viendraient remplacer la mise en détention traditionnelle. Enfermés dans un foyer d'hébergement aménagé en centre de détention, les Sans-abri détenus se trouveraient dans les conditions d'une prise charge éducative forcée. Dès lors, le dispositif répondrait avant tout au principe de spécialisation en se focalisant sur la prévention de la délinquance tout en faisant intervenir les autres secteurs du champ médico-social. Une équipe pluridisciplinaire composée à la fois de gardiens de prison, de travailleurs sociaux et de personnels médicaux concrétiserait cette alternative mixte entre CHRS et incarcération. Le partenariat inclurait nécessairement les acteurs du judiciaires déjà engagés sur ce secteur (SPIP ouvert et fermé, Antenne avancée du SIAO, ...).

À notre connaissance, il n'existe aucun dispositif de ce type à l'échelle nationale, quoique cette innovation se baserait notamment sur l'existence des CEF et CER mise en place dans le champ d'action de la PJJ, à l'égard des mineurs donc. Cela dit, des réflexions sont actuellement menées dans le cadre de programmes d'alternatives à l'incarcération, notamment à Marseille, autour de l'association Médecin du Monde (Doron, 2012). Si des alternatives à l'incarcération existent déjà en ce qui concerne les personnes présentant des troubles psychiatriques, la question se pose des modalités de judiciarisation des personnes sans domicile, amenées, de par leurs conditions extrêmes d'existence, à commettre des infractions parfois régulières.

La difficulté majeure dans la mise en place d'un tel dispositif relève de la coordination nécessaire entre le champ du social et le champ judiciaire : ces deux secteurs ne fonctionnant pas à partir des mêmes missions, objectifs et responsabilités. C'est peut-être d'ailleurs à un niveau national (qui n'est plus du ressort local) que doivent être pensés des alternatives de ce type. Aménager des peines alternatives imposant des périodes d'hébergement en « Centre d'enfermement éducatif » permettrait d'une part de prévenir les ruptures occasionnées par l'incarcération et d'autre part d'anticiper le retour au droit commun et la réinsertion en lien direct avec des travailleurs sociaux.

4. Préconisations pour la mise en place d'un accompagnement de type «Logement d'abord»

La logique dite du « Logement d'abord » inverse l'approche de la réinsertion par l'hébergement qui a cours depuis le milieu des années 1990 (dite « en escalier » : hébergement d'urgence, puis hébergement d'insertion, puis résidence sociale...). La logique consiste à s'appuyer sur l'accès au logement pour accompagner les personnes à partir du logement, dans le cadre d'un accompagnement global et adapté. Le gouvernement national ayant d'ores et déjà adopté un plan quinquennal du Logement d'abord, il est ici question d'anticiper, au niveau local, sur la mise en

œuvre de cette réforme.

Le Logement d'abord relève typiquement du principe de stabilisation à partir duquel peut s'effectuer une véritable démarche d'accompagnement social œuvrant à propos des diverses problématiques des personnes logées. En effet, cette réforme part du principe que le logement doit être la première marche vers la réinsertion, le point de départ à partir duquel les personnes peuvent se poser (matériellement et mentalement) afin d'engager un ensemble de démarches (d'accès au droit, d'accès à l'emploi, de soins, de remobilisation d'identités positives...) relatives à la réinsertion.

Nécessitant un accompagnement spécialisé et global, le Logement d'abord relève également des principes de Spécialisation et de Médiation (sur ce point, plus encore que « d'aller-vers » il s'agirait « d'aller-dans » le logement). L'accompagnement spécialisé revient à adapter précisément l'intervention des travailleurs sociaux aux particularités et problématiques individuelles des personnes logées. L'accompagnement global consiste à mettre à disposition de la personne l'ensemble des secteurs d'intervention disponibles et nécessaires, qu'il s'agisse de traitements médicaux, psychiatriques, toxicologiques, ou d'engagement dans des logiques associatives offrant de nouvelles possibilités d'action et d'identification aux (anciens) sans-abri. La durée de l'accompagnement resterait à définir aussi bien l'intermédiation locative permettant aux logés, à terme, d'être locataires et entièrement responsables de leur logement.

Cependant, plusieurs limites se présentent dans la mise en application de ce programme. Toutes les personnes sans abri n'ont pas la même capacité à habiter de manière autonome : on sait que la socialisation au monde de la rue (particulièrement lorsqu'on y est resté pendant plusieurs années) imprègne les individus au point de modifier leur rapport à l'espace domestique. Plus encore, le monde de la rue étant parfois devenu un support identitaire et relationnel important, il peut s'avérer difficile pour les individus de s'en extraire « simplement » par l'obtention d'un logement. Il convient donc d'anticiper les échecs dus à des retours réguliers à la rue voire à une pénétration de la rue au sein du logement (sur ce point, l'accompagnement spécialisé doit être en mesure de prévenir les échecs). De ce fait, il semble que le Logement d'abord ne soit pas forcément adapté pour les individus qui sont à la fois les plus éloignés de la réinsertion et les plus représentatifs de la culture alternative de la rue et de la mobilité (les Zonards et Routards aguerris) : ces derniers étant certainement plus adaptés au dispositif de type « Village d'insertion », et réciproquement. Si bien que ce type d'accompagnement convient plus particulièrement aux personnes qui se tiennent en retrait des logiques et sociabilités du monde de la rue, qu'il s'agisse des sans-abri (très) âgés, des jeunes errants ou des Zonards isolés.

Bibliographie

- Anderson Leon, Snow David, 2001, « L'exclusion sociale et le soi. Une perspective interactionniste », *Sociologie et sociétés*, Vol. 33, n°2, pp. 13-27.
- Anderson Nels, 2011, *The Hobo*, Armand Colin, Paris, (1re éd. 1923).
- Ballet Danielle (dir.), 2005, *Les SDF : visibles, proches, citoyens*, PUF, Paris.
- Beauchez Jérôme, 2017, « Zone stupéfiante : l'espace du deal », *Espaces et sociétés*, n°171, pp. 55-72.
- Bellot Céline, St-Jacques Bernard, 2007, « Chapitre 8 : La gestion pénale de l'itinérance : un enjeu pour la défense des droits », in Roy S., Hurtubise R., (dir.), *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Bellot Céline, Sylvestre Marie-Ève, 2017, « La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté », *Revue générale de droit*, Vol. 47, pp. 11-44.
- Bizeul Daniel, 1998, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, n°39, pp. 751-787.
- Bizeul Daniel, 2007, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, Vol. 57, n°1, pp. 69-89.
- Blanchard Christophe, 2016, « Les propriétaires de chiens à la rue. Retour sur un binôme indésirable dans la ville », *Géographie et cultures*, n°98, pp. 47-64.
- Breviglieri, Marc, 2005, « Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social », in Ion, J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, Paris, pp. 219-234.
- Brodiez-Dolino Axelle, 2018, « Qui sont les personnes sans domicile en France depuis 1945 », *Vingtième siècle*, n°138, pp. 109-126.
- Bruneteaux Patrick, 2016, *Les mondes rêvés de Georges*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Bruneteaux Patrick, 2018, « Ethnographie et lien social. Pratique de éthique de la recherche auprès des résidents des foyers d'urgence », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, Vol. 41, pp. 39-89.
- Bruneteaux Patrick, Lanzarini Corinne, 1998, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, n°30, pp. 157-180.
- Cazenave Nicolas, Munoz Ghislaine, *Organiser la sortie de la détention. De la prison vers le logement*, Rapport du Cerema pour la DIHAL, 27 mai 2017, Paris, 94p.
- Céfaï Daniel (dir.), 2010, *L'engagement ethnographique*, Éditions EHESS, 2010.
- Céfaï Daniel, 2015, « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », *Sociologies* [En ligne].

- Céfaï Daniel, Gardella Édouard, 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, La Découverte, Paris.
- Chapoulie Jean-Michel, 2001, *Le tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Éditions du Seuil, Paris.
- Chobeaux François, 1996, *Les nomades du vide*, La Découverte, Paris.
- Chobeaux François, 2011, « Jeunes en errance et accompagnement social », *Journal des anthropologues* [En ligne], Hors-série.
- Chobeaux François, 2016, « La fabrique institutionnelle de l'errance », *Le sociographe*, n°53, pp. 21-26.
- Choppin Katia et Gardella Édouard (dir.), 2013, *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Clark Kenneth B., 1966, *Ghetto noir*, Robert Laffont, Paris.
- Colombo Annamaria, 2015, *S'en sortir quand on vit dans la rue. Trajectoire de jeunes en quête de reconnaissance*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Damon Julien, 2012, *La question SDF. Critique d'une action publique*, PUF, Paris (1re éd. 2002).
- Damon Julien, 2017, *Exclusion : vers zéro SDF ?*, La documentation Française, Paris.
- Declerck Patrick, 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Plon, Paris.
- Doron Claude-Olivier, 2012, *Prisons, maladie mentale et grande précarité : comment réduire les incarcérations ?*, Rapport de la mission exploratoire MDM-PACA : « Évitement des incarcérations », Marseille, 141p.
- Gaboriau Patrick, 1993, *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Julliard, Paris.
- Gardella Edouard, 2016, « Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social », *Sociologie*, Vol. 7, pp. 243-260.
- Gardella Édouard, 2017, « Sociologie de la réflexivité dans la relation d'assistance. Le cas de l'urgence sociale », *Sociologie du travail*, Vol.59, n°3, [En ligne].
- Gardella Édouard, Arnaud Amandine, 2018, *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter*, Observatoire du Samusocial de Paris, 224p.
- Gardella Édouard, Laporte Anne, Le Méner Erwan, 2008, « Entre signification et injonction. Pour un travail sur le sens du recours aux soins des sans-abri », *Sciences sociales et santé*, Vol. 26, pp. 35-46.
- Girola Claudia, 2011, *Vivre sans abri : de la mémoire des lieux à l'affirmation de soi*, Rue d'Ulm, Paris.
- Girola Claudia, 2014, « Tenir malgré tout dans une vie à la rue », *Tumultes*, n°43, pp. 55-66.
- Goffman Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1 : la présentation de soi*, Éditions de Minuit, Paris (1re éd. 1959).
- Goffman Erving, 1975, *Stigmate*, Éditions de Minuit, Paris, (1re éd. 1963).

- Graeff Lucas, 2010, *De la survie à la reconnaissance. Ethnologie de personnes « sans-logis » à Paris*, Thèse de doctorat de sociologie, 28 mai 2010, Université René Descartes, Paris-V, 350p.
- Grand David, 2016, *L'hébergement social des SDF : ethnographie de l'expérience vécue des hébergés*, L'Harmattan, Paris.
- Guillou Jacques, 1998, *Les jeunes sans domicile fixe ou « au bout d'être énervé »*, L'Harmattan, Paris.
- Hughes Everett, 1996, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, EHESS, Paris.
- Hurtubise Roch, Laval Christian, 2016, « Le développement du modèle *Logement d'abord* : un changement de paradigme ? », in P. Pichon, C. Girola, É. Jouve (dir.), *Au temps du sans-abrisme*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, pp. 135-150.
- Jouve Élodie, Pichon Pascale, 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°110, pp. 46-55.
- Lanzarini Corinne, 2000, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, PUF, Paris.
- Lapeyronnie Didier, 2008, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Robert Laffont, Paris.
- Leroux Pierre, Neveux Erik (dir.), 2017, *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Levy Julien, 2015, « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours », *Plein droit*, n°106, pp. 7-10.
- Marchal Hervé, 2012, *L'identité en question*, Ellipses, Paris.
- Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marc, 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, PUF, Paris.
- Maurin Marine, 2017, *Le genre de l'assistance. Ethnographie comparative de l'accueil des femmes sans abri* (Saint-Étienne/Montréal), Thèse de doctorat de sociologie, 8 décembre 2017, Université Jean Monnet Saint-Étienne, 507p.
- Mauss Marcel, 1947, *Manuel d'ethnographie*, Payot, Paris.
- Mead George Herbert, 1934, *Mind, Self and Society*, University of Chicago Press, Chicago.
- Parazelli Michel, 2002, *La Rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Paugam Serge, Cléménçon Mireille, 2002, *Détresse et ruptures sociales*, Résultats de l'enquête OSC/Fnars "personnes en détresse", Observatoire Sociologique du Changement.
- Pichon Pascale, 2010, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne.
- Pichon Pascale, Girola Claudia, Jouve Elodie, 2016, *Au temps du sans-abrisme : Enquêtes de terrain et problème public*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne.

- Pichon Pascale, Jouve Élodie, Choppin Katia, Grand David, 2010, *Sortir de la rue : les conditions d'accès au « chez-soi »*, MODYS-CNRS, 3 mai 2010, 212p.
- Pichon Pascale, Torche Thierry, 2011, *S'en sortir... Accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien SDF*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne.
- Pimor Tristana, 2014, *Zonards. Une famille de rue*, PUF, Paris.
- Rothé Céline, 2017, « La fréquentation routinières de lieux de l'urgence sociale comme élément de socialisation des jeunes de la rue », *Espaces et sociétés*, n°171, pp. 109-126.
- Roy Shirley, Hurtubise Roch, (dir.), 2007, *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Rullac Stéphane, 2008, *Le péril SDF. Assister et punir*, L'Harmattan, Paris.
- Saporiti Lionel, 2015, *Comprendre des vies de plus de dix ans dans la rue par une approche biographique menée dans la durée*, thèse de doctorat de sociologie, 2 avril 2015, Université de Strasbourg, 1121p.
- Terrolle Daniel, 2004, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, Vol. 116-117, n°1-2, pp. 143-157.
- Warin Philippe, 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Wright James, Rubin Beth A., 1998, « Les sans-domicile aux États-Unis. Leçons tirées de quinze années de recherche », *Sociétés contemporaines*, n°30, pp. 35-66.
- Yaouancq Françoise, Duée Michel, 2014, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », *INSEE Portrait social*, 18p.
- Zeneidi-Henry Djemila, 2002, *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre*, Bréal, Paris.